

**DECISION SUR LA CREATION DU CENTRE DE L'UNION AFRICAINE POUR  
LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT POST-CONFLIT  
Doc. Assembly/AU/15(XVI) Add.2**

La Conférence,

1. **SALUE** la proposition de la République arabe d'Égypte de créer le Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit ;
2. **RAPPELLE** sa Décision Assembly/AU/Dec.120(VII) adoptée à sa septième session ordinaire tenue à Banjul (Gambie), en juillet 2006, demandant au Conseil de Paix et de Sécurité de mettre en œuvre des programmes de consolidation de la paix dans les pays sortant de conflit sur la base de la Politique en matière de reconstruction et de développement post-conflit adoptée par le Conseil exécutif ;
3. **DEMANDE** à la Commission, en collaboration avec le Gouvernement de la République arabe d'Égypte, de réaliser une étude sur les objectifs, la structure, les incidences financières et la situation du Centre dont la création est proposée et d'en faire rapport à la prochaine session de la Conférence.



# Decision on the Establishment of An African Union Center for Post Conflict Reconstruction and Development Doc. Assembly/Au/15(Xvi) Add.2

African Union

African Union

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/1251>

*Downloaded from African Union Common Repository*